

ABONNEMENT.

saumur. 80 fr.
Poste: 85 fr.
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUILLET 1886

terne ! Nous ne souhaitons point au général
Boulangier ces mésaventures ou ne les lui
souhaitons que dans l'intérêt de la patrie ;
mais il est certain qu'il les mérite, il court
au-devant, il se précipite dans la fausse
gloire ; s'il ne s'y casse pas la tête et les
reins, c'est qu'il ne l'aura pu.

La Justice se demande ce que fait ou fera
l'opposition en présence des violences, de
l'arbitraire, du despotisme de la Républi-
que.

Pour montrer comment une opposition
vraiment digne de ce nom doit se conduire,
la Justice cite avec orgueil ce qu'a été l'op-
position républicaine sous l'Empire.

La Justice fait un tableau qu'elle offre
comme modèle à l'opposition royaliste com-
battant la République césarienne.

Il y est question des souffrances et des
tribulations de milliers de républicains
luttant pendant dix-huit ans contre l'Em-
pire, pied à pied.

A la Justice, on se vante joliment lorsqu'on
raconte les belles choses qu'elle expose.

Prenons les illustrations républicaines et
demandons-nous ce qu'elles ont souffert
sous l'Empire.

Grévy — ce vieillard si renté aujourd'hui
auquel on donne 48 millions, — qu'a-t-il
souffert ?

Clémenceau, que lui est-il arrivé ?

Floquet, qui a pu dire à un czar visitant
Paris: — Vive la Pologne, Monsieur !

Gambetta? — Spuller? — Le Royer? —

Peyrat? — Ferry? — Arago? — Frébault?

— Cazot? — Faidherbe? — Hébrard? —

Aube? — Tolain? — Freycinet??

Tous enfin!

La vérité vraie, c'est que tous ces gail-
lards-là étaient les alliés de l'Empire, ses
collaborateurs actifs.

La vérité, c'est que leurs journaux,
comme le Siècle, servaient activement l'Em-
pire et aidaient l'Empereur à faire l'Italie
une et à unifier l'Allemagne; — cela au nom
de la politique des nationalités.

Sans les complaisances des républicains
sous l'Empire, jamais Napoléon III ne fut

parvenu à réduire la France au rôle second-
aire où elle est aujourd'hui, et qui est le
résultat de la seule politique républicaine,
révolutionnaire, politique adoptée par lui
après l'attentat d'Orsini.

C'est aux républicains de l'Empire,
comme c'est aux républicains du 4 Septem-
bre, que la France doit, dans une large
mesure, ses défaites, ses hontes, sa chute.

LE DUC D'AUMAË

ET
M. JULES GRÉVY

Tout le monde connaît le Grand Diction-
naire Larousse qui a été rédigé, à la fin du
second Empire, par les républicains les plus
notoires. Plusieurs de ces rédacteurs ont
même été membres de la Commune de 1871.
Voici en quels termes ce Dictionnaire rend
hommage aux éminentes qualités de M^r le
duc d'Aumale :

« Il reçut comme ses frères une bonne
éducation au collège Henri IV, entra dans
l'armée à dix-sept ans et se distingua par de
brillants états de service en Algérie, où l'un
de ses faits d'armes les plus hardis fut la
prise de la Smala d'Abd-el-Kader, en mai
1843.

« Il était, depuis septembre 1847, gouver-
neur général de nos possessions d'Afrique,
et la reddition d'Abd-el-Kader venait de si-
gnaler son administration quand éclata la
révolution de février.

« Sa conduite en ces circonstances doulou-
reuses pour sa famille fut pleine de noblesse et de
dignité. Sans essayer d'exploiter les sympa-
thies de l'armée d'Afrique pour organiser
une résistance qui, d'ailleurs, n'eût amené
rien d'évident qu'une guerre civile sans
résultat pour lui et les siens, il engagea la
colonie et l'armée à se soumettre aux déci-
sions de la mère patrie, remit le pouvoir au
général Cavaignac et s'embarqua avec le
prince de Joinville...

« Tous ceux qui ont eu l'honneur d'appro-
cher ce prince vantent la noblesse, la fran-

chise et la rondeur de son caractère : c'est la
plume de l'illustré famille ; il pousse loin l'a-
mour des belles-lettres et des beaux-arts : les
tableaux les plus célèbres, les éditions les plus
rares dans nos ventes publiques sont dispu-
tées par lui avec une sorte de passion, surtout
ce qui est français de tradition et d'origine.
Comme Andromaque, qui donnait le nom
de Simois à un petit ruisseau de l'Épire, le
DUC D'AUMAË AIME À S'ENTOURER DE TOUT CE
QUI PEUT ÊTRE POUR LUI UN SOUVENIR DE LA
PATRIE. »

Voilà en quels termes un ouvrage écrit
par des républicains juge un tel homme,
quoique prince. Et voilà le prince que les
républicains d'aujourd'hui dépouillent et
chassent de son pays ! Ce qu'il y a de plus
triste encore à ajouter, c'est ceci :

Un jour, un républicain des plus en évi-
dence, M. Pelletan, père, fut obligé de mên-
tre en vente sa bibliothèque : et c'est le duc
d'Aumale qui, pour le tirer d'embarras, la fit
acheter sous mains dix fois plus qu'elle ne
valait. Et parmi ceux qui ont voté l'exil des
princes s'est trouvé le fils dudit républicain !

Lorsque M. Jules Grévy reçut du roi d'Es-
pagne l'ordre de la Toison d'or, il lui fallait,
comme parrain, un membre de cet ordre cé-
lèbre et recherché. Il s'enquit à droite et à
gauche, en France et à l'étranger, et finale-
ment il dut s'adresser au duc d'Aumale, qui
consentit bienveillamment à être son parrain.
Et aujourd'hui M. Jules Grévy paraphe, sans
plus de façon, le décret d'expulsion du duc
d'Aumale !

Avouons-le, si la République et les répu-
blicains font, par hasard, quelque chose de
bon, ils font d'autres choses bien mauvaises,
ils donnent de bien mauvais exemples !

On lit dans la République française :

« Le Moniteur universel a publié une dépê-
che de Bruxelles rendant compte d'une
visite faite par le duc d'Aumale au roi des
Belges ; on y a remarqué le passage sui-
vant :

« Le duc d'Aumale avait revêtu l'uni-
» forme de général. »

draperies de soie, des franges éclatantes. Des
meubles dorés, des lustres et des girandoles se
dessinaient dans la pénombre des appartements.
Un balcon large comme une galerie régnait tout
autour de la maison : mais, sur un des côtés,
changeant subitement de forme et de destination,
il se transformait en une serre dont les vitrages
laisaient apercevoir les plantes les plus rares et
les plus précieuses.

Une grille fermait l'entrée de cette splendide
demeure, mais n'empêchait pas le passant de
reposer ses regards sur quelques beaux arbres,
sur des gazons veloutés et des corbeilles de fleurs
vivaces.

Un pareil séjour, dans un des quartiers les plus
luxueux de Paris, ne pouvait convenir qu'à des
privilegiés de la fortune.

En effet, il portait, du chef de son propriétaire,
un des noms les plus connus, les plus salués dans
les hautes régions de la finance. Lorsqu'on disait
l'Hôtel Suber, on n'avait pas besoin d'ajouter le
moindre commentaire.

Le baron Rodolphe Suber occupait à Paris une
position qui devait troubler le sommeil ou enflam-
mer les rêves de tous ces chercheurs d'or dont la
France possède aujourd'hui plus de légions que la
Californie. Il était envié ! En même temps, chose
rare parmi les financiers, il était sincèrement et
justement estimé.

Il avait épousé une créole brésilienne. La beauté
et la grâce de cette jeune femme faisaient non
moins de bruit à Paris que l'opulence et la distinc-
tion de son mari.

Seule, une fille était née de cette union. Vraie
perle précieuse, fleur à peine épanouie, elle s'ap-
pelait Marguerite.

Tout souriait à ces trois êtres beaux, intelligents,
bons. La vie marquait pour chacun d'eux une
heure différente sous un même soleil radieux...

Mais qui n'a pas vu un navire voguer sur la
haute mer ? Sa puissante carène fend les eaux, ses
voiles sont gonflées, tous ses pavillons flambaient
dans les airs. Il se balance majestueux, entre le
ciel qui rayonne et le miroir limpide où son image
glisse avec lui. Il porte des trésors, il brave les
ouragans... Tout à coup, sans même que la nature
se trouble, il rencontre un courant, un abîme
l'attire, il tournoie un instant... et puis, tout dispa-
raît, l'abîme saisit sa proie et l'onde se referme sur
le beau navire enseveli.

Il est des vies humaines pareilles à ce beau
navire.

Brillantes comme lui, elles voguent à pleines
voiles sur des océans plus perfides encore que ceux
qui relient les continents.

O notre siècle d'agiotages ! combien de désastres
verra-t-il se produire ? Combien en a-t-il déjà vus ?
Où sont plusieurs de ces grands héritages légués

par dix générations ? et même beaucoup de ces
patrimoines secondaires, acquis peu à peu par
l'ordre et le travail ? Que sont devenues tant de
familles honorées, distinguées, dont la situation
paraissait inébranlable et l'avenir riche de tous les
espoirs ? Comme celui des vagues, plus encore
peut-être, le flux et le reflux des millions peut faire
éclater des tempêtes, oui, des tempêtes qui broient,
tuent, engloutissent et ne rejettent sur le rivage
que des épaves et des êtres meurtris...

Un de ces souffles mortels passa un jour sur
cette bruyante arène qui se dresse dans une des
rues de Paris : cette arène où les fortunes s'entra-
lacent, s'entredévorent. Et le soir de ce jour-là,
l'hôtel Suber, si étincelant, si animé d'ordinaire,
resta sombre et silencieux. Il fut pareil à un lom-
beau.

Toutes les richesses, les joies, les espérances
d'une famille étaient anéanties, et deux vies hu-
maines, atteintes violemment, se débattaient contre
la mort.

Cette lutte dura peu. La vie triompha. Le
millionnaire devenu un pauvre, la femme du
monde jetée désormais à la pitié de ses envieux,
étaient aussi un père, une mère... Le lien qui les
retenait sur la terre fut plus puissant que ceux qui
s'étaient brisés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARCHE LACHÈSE

Il sait, le quartier de Paris, appelé faubourg
Honoré, est favorisé d'une préférence mar-
quée par l'aristocratie de la finance comme aussi
par les étrangers. Les élégances exotiques y
sont les millions français. Les unes et les
autres sympathisent singulièrement ensemble et,
d'une convention tacite, sans jamais s'être donné
un rendez-vous, toutes et tous se rencontrent et se
rencontrent dans les grandes salles de fête,
dans les salons et surtout dans les allées de ce bois, loin
de Paris, une femme du monde se croirait
exilée.

C'est pas environ de Saint-Philippe-du-Roule,
une rue dont une partie vient d'être renver-
sée par le brutal marteau de la démolition, s'élevait,
il y a peu d'années, un hôtel encore plus spacieux
et plus soigneusement orné que ceux d'alentour.

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un
accord avec la Société des Gens de lettres.

» Général de quoi? s'est-on demandé de toutes parts. »

Le journal républicain s'est-il aperçu que sa question est aussi naïve que mous-trueuse? Demander « de quoi » peut être général le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, le vainqueur d'Abd-el-Kader, n'est-ce pas un comble de bêtise et d'ingratitude? Est-ce qu'un vote politique des Chambres républicaines a pu effacer l'histoire et tout à coup oblitérer la mémoire du monde entier?

Comment plutôt s'y prendrait-on pour nommer le duc d'Aumale sans éveiller l'idée d'un glorieux général?

On télégraphie de Londres, 24 juillet :

« Le prince de Galles a fait une visite hier au duc d'Aumale à Claridge's Hôtel.

» Le duc a reçu également dans la journée l'ambassadeur d'Italie, le ministre de Danemarck, le comte d'Anadia et le colonel de Quillerian, de la légation portugaise. »

Le ministre de la guerre continue d'être malmené par la presse étrangère.

« Désormais, dit le Times, chaque officier devra se demander si sa commission ne peut pas être viciée par quelque chose que le général puisse considérer comme un défaut.

» Il y a près de cinquante ans que le duc d'Aumale a été nommé officier par une autorité qui était alors admise comme compétente. En vertu de nominations dont personne avant le général Boulanger n'a jamais contesté la validité, il s'est élevé au grade de lieutenant-général. La France républicaine, aussi bien que la France monarchique, a reconnu ses capacités comme officier et en a tiré parti. Le général Boulanger a dû compter précisément sur le caractère misérable de sa défense pour faire comprendre jusqu'où il est disposé à pousser l'audace. »

L'Avenir militaire pense comme le Times, et il est la voix même de la France, quand il dit : « Le jugement définitif d'un tel acte est déjà écrit : c'est la lettre désormais historique du duc d'Aumale. »

ACTIONS D'ÉCLAT

DU
DUC D'AUMAË

Le Journal des Débats a publié les états de service du général Henri d'Orléans, duc d'Aumale. Nous les reproduisons, d'après ce journal, en faisant observer que M^r le duc d'Aumale, par suite de son exil, a passé vingt-deux années hors de l'armée. Par ce qu'il a fait pendant qu'il était au service, on peut juger ce qu'il eût fait sans les proscriptions révolutionnaires qui ont frappé sa famille.

Extrait des états de service du général Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

1840. AFRIQUE. — Cité à l'ordre de l'armée pour avoir :

Au lieu de fléchir comme eux, leur fille avait trouvé des forces dans son effroi. Le coup de foudre l'avait fait se jeter debout, frémissante. L'heure qui crucifie est quelquefois l'heure qui révèle.

Les Suber n'avaient pas de parents à Paris. La famille, ce doux refuge où, quoi qu'il arrive, se trouvent encore les plus solides appuis, était, pour le baron, éparse dans les provinces du Languedoc; pour la baronne, elle demeurait au loin, sur des rives enchantées, au fond des haciendas, dans les plaines aux noms harmonieux.

Seuls, des amis leur restaient. Mais, qui ne sait combien ce nom d'ami, si facilement donné, si courtoisement accepté, est usurpé souvent!

D'ailleurs, malgré son extrême jeunesse, Marguerite Suber ne voulait écouter que son épouvante. La terreur, l'amour filial, l'honneur se réunissaient pour la maintenir ardente sur la brèche, pour lui faire assumer sur sa frêle tête tout ce qu'elle pouvait saisir des responsabilités de la situation.

La liquidation de la maison de banque se poursuivait activement. Les remboursements opérés chaque jour étaient formidables. Mais la dette demeurait plus formidable encore...

Les valeurs allaient être épuisées. Le château situé près de Juvisy fut mis en adjudication. Dès le lendemain, Marguerite fut avertie qu'il était

1^o Chargé volontairement, le 27 avril, à la tête du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique;

2^o Le 12 mai, donné son cheval au colonel Guerwiller, démonté, et marché avec les grenadiers du 23^e à l'assaut du col de Mouzaïa.

1841. AFRIQUE. — Cité par le maréchal Bugeaud pour la manière dont il a conduit sa troupe (24^e de ligne), aux combats des 3 et 4 avril, 3 et 5 mai.

1842. AFRIQUE. — Commandé l'infanterie du maréchal Bugeaud dans une longue expédition de montagne (octobre, novembre et décembre).

1843. AFRIQUE. — Commandé aux avant-postes pendant un rude hiver. — Janvier: dissipé un rassemblement considérable sur le Haut-Chélif. — Mars: expédition sur les pentes du Jurjura et combats chez les Kabyles. — 16 mai: avec cinq cents chevaux, il attaque et prend la smolah d'Abd-el-Kader, enlève cinq drapeaux, des milliers de prisonniers, etc.

1844. AFRIQUE. — Conquête de Biskara et de Belizma. — Conduit en personne, et à pied, l'infanterie à l'attaque de Méchounech; a un cheval tué sous lui en chargeant à la tête du 3^e chasseurs, le 24 avril; état-major décimé, etc. — Pacification de la province de Constantine.

1846. AFRIQUE. — Expédition dans l'Ouarsenis. — Soumission des grandes tribus du Sud.

1847. Reçoit la soumission d'Abd-el-Kader. — Pacification de l'Algérie.

Un autre journal républicain aussi peu suspect, pour le moins, de parti-pris, d'animosité contre la République que le Journal des Débats, le Siècle, publie, sous la signature du colonel Martin, ces lignes qui honorent à la fois celui qui les écrit et celui qu'elles visent :

« Nul homme impartial ne voudrait contester le mérite du duc d'Aumale, ni prétendre qu'il n'a pas justifié par ses services les avantages exceptionnels qui lui ont été faits, dans sa carrière: sans avoir besoin de surfaire sa valeur, on peut dire qu'il a sa place parmi les premiers généraux aussi bien que parmi les premiers écrivains militaires de notre temps. »

(Le Siècle, 20 juillet.)

C'est l'homme ainsi jugé par les Débats et le Siècle, auquel M. Boulanger, pour complaire à la radicaillerie, a volé ses épaulettes.

E. G.

Dans le discours où il s'est permis de critiquer l'avancement rapide de M^r le duc d'Aumale, M. le ministre de la guerre s'est étonné que l'ancien commandant du 7^e corps ait été fait lieutenant-colonel le 24 juin 1840, colonel le 27 mai 1844, général de division, enfin, le 3 juillet 1843, à l'âge de 21 ans.

urgent de se défaire de l'hôtel.

Peu de temps après, on commença l'enlèvement des objets d'art et du mobilier.

Quelques jours plus tard, un joaillier en renom fut appelé pour estimer les diamants de M^{me} Suber.

Étendue sur une chaise longue, brisée par les crises nerveuses, la pauvre femme regarda examiner, peser ces splendides parures, ces pierres rayonnantes qui, pour elle, rappelaient jusqu'au sol natal. Elle voulait au moins les protéger contre les cupidités mercantiles.

Près d'elle était assise Marguerite, les yeux brûlés par la fatigue et par les pleurs.

À cette heure même, marchant d'un pas encore agile, un homme suivait la rue du faubourg Saint-Honoré. Cet homme était grand, sa maigreur donnait à son corps un aspect presque flexible, et ses deux longs bras pendaient machinalement à ses côtés.

A ses vêtements on voyait qu'il était pauvre; à sa physionomie fine et expressive, on devinait qu'il était ou poète ou artiste, et, dans tous les cas, certainement rêveur.

Aussi bien il rêvait en marchant ainsi, tout droit devant lui, dans cette interminable artère parisienne qui, au milieu de son parcours, ne peut s'empêcher de changer de nom, pour essayer de

Le résumé que l'on vient de lire fait justice de l'étonnement de M. le ministre de la guerre.

M^r le duc d'Aumale a été nommé lieutenant-colonel le 24 juin 1840, mais c'était après les combats du 27 avril et du 12 mai.

M^r le duc d'Aumale a été nommé colonel le 27 mai 1841, mais c'était après les combats des 3 et 6 avril, 3 et 5 mai.

Enfin, M^r le duc d'Aumale a été nommé lieutenant-général, c'est-à-dire général de division, le 3 juillet 1843, à l'âge de vingt et un ans. Oui, mais c'était après la Smalah, du 16 mai.

LE PEUPLE S'AMUSE

Le vieux proverbe latin : *Principis obsta* (oppose-toi aux débuts), avait du bon, remarque M. Cornély, dans la Gaulois. C'est pour l'avoir oublié que la municipalité de Marseille a encouru une lourde responsabilité dans les désordres des trois dernières soirées.

On a laissé danser la foule devant les bureaux d'un journal qui devait compter peu de sympathies parmi les citoyens du bal, car il est à remarquer que les conservateurs, lecteurs habituels de cette feuille, n'ont guère l'habitude d'aller gigoter dans les rues.

Puis, peu à peu, la multitude a passé de la joie à l'excitation, et de l'excitation à la fureur. Elle a défoncé les transparents lumineux, cassé les vitres et les lampes, et finalement mis le feu aux bureaux du *Soleil du Midi*, dont elle aurait écharpé les rédacteurs sans l'intervention trop tardive de la gendarmerie.

La populace a des courtisans, comme les monarches. Seulement les courtisans de la populace sont plus féroces et plus niais que ceux des monarches. On n'a pas manqué de dire que le peuple de Marseille avait été provoqué. Provoqué par quoi? Par des dépêches transmises par le télégraphe et affichées à la porte du journal avec permission de M. le maire.

Cette manière de comprendre la liberté de la presse et celle de l'affichage est des plus jouissantes, et les gens qui répondent à la manifestation d'une opinion politique par les coups de bâton, de caillou et par l'incendie, ne s'aperçoivent probablement pas qu'ils justifient toutes les répressions et toutes les compressions, non seulement dans le passé, mais encore dans l'avenir.

Le maire, comprenant que tous les forts étaient du côté de l'autorité, a dit : « C'est bon, on paiera les pots cassés. Ne nous faites pas de procès. »

C'est fort bien. Mais il aurait été bien plus simple et bien moins coûteux d'envoyer se coucher, le premier soir, les balochards qui transformaient les rues en salles de danse.

On leur eût épargné et on eût épargné à une grande ville un accès de sauvagerie déshonorant.

Tel est l'enseignement à tirer de cette échauffourée et à appliquer à des villes encore plus considérables que Marseille.

tromper un peu la fatigue et l'impatience du passant.

Et il voyait de si jolies choses dans ce rêve... Un bois touffu, aux perspectives élyséennes : un parc aux allées sinueuses, aux fleurs diaprées : et puis un vieux castel dont le soir dorait les fenêtres égales, dont les grands toits en pente cachaient des nids d'oiseaux : et, sur le perron de ce castel, un petit homme légèrement bossu, qui allait, venait, s'agitait, protégeait ses yeux de sa main pour mieux regarder sur la route, et s'écriait tout à coup :

— La voici, la voici, allumez un feu de joie !

À cette dernière image, à ce cri entendu dans les lointains du passé, le vieillard essuya sa paupière avec le bout de son doigt... Hélas ! il y avait longtemps que le feu de joie était éteint, longtemps que le petit homme avait quitté le perron sculpté pour une tombe sous la terre, que le castel abritait des inconnus, que le bois était tombé sous la main d'un industriel...

Il avait appris cela peu à peu, le pauvre artiste, comme on boit goutte à goutte un breuvage amer... Et si, tout à coup, les douceurs évanouies étaient venues surgir devant son cœur, c'est qu'au tournant de la rue Royale, il avait aperçu une grande affiche jaune sur laquelle s'étaient ces mots :

« Train de plaisir pour la Bretagne. »

Et ce nom de la Bretagne, vrai enchanteur, avait

LES TROUBLES A MARSEILLE

Soirée du 20 juillet. — Dès huit heures les abords des rues de Noailles et de la Cannebière sont occupés par de nombreux groupes d'agents de police qui interdisent la circulation dans ces rues et les rendent à peu désertes en refoulant tout le monde dans les rues adjacentes.

Sur le cours Belzunce se trouvent un détachement de hussards et un piquet de gendarmerie sous les ordres du capitaine Ch... Un autre détachement de hussards est également placé devant les Folies-Marseillaises.

Quelques cavaliers sont détachés dans les quets de hussards et de gendarmes et les gardiens de la paix à conduire les nombreux qui affluent toujours dans les rues avoisinantes.

La plupart des magasins des rues de Noailles et de la Cannebière sont fermés, les cafés n'usent pas de leur terrasse, les parties se tiennent dans l'intérieur, derrière la devanture close.

La police opère de temps à autre quelques arrestations d'individus qui cherchent à franchir le cordon des gardiens.

Cent cinquante arrestations environ ont eu lieu.

Vers minuit l'ordre est donné de disperser les nombreux groupes formés dans les rues adjacentes.

Des roulements de tambours retentissent pour les trois sommations, après lesquelles les agents et les gendarmes se préparent et procèdent de nouveau à de nombreuses arrestations.

Les sommations ont été faites sur les points.

À une heure du matin, le calme est complet et les rues sont à peu près désertes. L'imprimerie marseillaise, rue Ste... avait été protégée par des piquets de gendarmerie.

Le préfet, le maire, le général de... et le procureur de la République ont été à l'exécution des mesures d'ordre.

Marseille, 24 juillet

L'ordre règne à Marseille. Les troupes occupent divers points de la ville pour protéger les bureaux du *Soleil du Midi*.

Les cent cinquante arrestations qui ont été opérées sont encore maintenues et l'instruction est commencée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juillet. Nos rentes fléchissent de quelques centimes sans autre motif que l'atonie générale des affaires. Le Crédit Foncier se tient très ferme à 3 0/0 ancien 82.82; 4 1/2 0/0 110.45. Les obligations foncières et communales de la Société sont demandées; il y a tendance à la hausse nouvelle de ces titres, particulièrement les foncières 1885 non libérées. La Société Générale est toujours sans changement à 456.25. Les titres de cet établissement sont classés dans les portefeuilles de premier ordre. L'action de Panama a varié de 436 à 440.

soudain évoqué des ombres...

Toutefois, le vieillard ne perdait pas de vue le but vers lequel il se dirigeait. Arrivé au boulevard Saint-Philippe-du-Roule, il franchit deux rues et se faufila entre cinq ou six voitures, et entra enfin dans la rue où s'élevait l'hôtel Suber.

Il se dirigea vers la grille de bronze et admira toujours les ornements délicats, qu'à la repousser de la main. Le joaillier laissa ouverte.

Le nouveau venu entra dans la cour et se mit à avertir le concierge de sa présence. Il s'arrêta brusquement. Il avait bien entendu le son de la cloche, mais il n'avait pas vu le mur de l'hôtel, cette phrase entendue dans le vent. Mais si charmante, si splendide, si douce demeure, tous les jours, soit pour son plaisir, soit pour une autre, on peut avoir une idée de ce qu'il avait quitté, d'en chercher une plus grande dans un autre quartier... Cette phrase n'avait d'autre effet que de le rendre plus triste, plus en lui qu'une vaine surprise, mêlée d'un regret de regret. Elle était si riante, cette cour avec sa serre fleurie, son jardin, ses beaux arbres, où l'air circulait ! Il découvrait tout ce qu'il s'y était habitué lui-même.

Mais, dans la cour, ce ne fut plus le regret, ce fut l'inquiétude qui le saisit. Une tude vague, indéfinie, il sentait quelque chose de l'air...

provinces sont unanimes à constater les bonnes dispositions de l'épargne à l'égard de la...
Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière...
Le Crédit Lyonnais est offert à 516 et 517. Il est...
Bonne tenue des actions de Chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Le train qui devait arriver à Saumur ce matin à 10 heures 45, venant de Château-Loir, n'est entré en gare d'Orléans-Etat qu'à midi et demi.

Nous apprenons qu'un terrible accident est la cause de ce retard.

Dans les environs de Château-la-Vallière, après d'un ruisseau, le train a déraillé.

Le chauffeur a été tué, le mécanicien et le chef de train ont été grièvement blessés.

Il y aurait plusieurs voyageurs blessés, mais peu sérieusement.

Nous donnerons de nouveaux détails.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Doué-la-Fontaine. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Augustin Guionis, Doué-la-Fontaine, a accepté la candidature au Conseil d'arrondissement qui lui a été offerte par le Comité conservateur du canton de Doué.

L'honorable M. Guichoux, dont le mandat expire, ne peut, pour cause de santé, se présenter à une nouvelle élection.

Voilà un excellent choix. Les électeurs, qui ont apprécié M. Guichoux, peuvent être assurés que dans la personne de M. Guionis ils trouveront le même soutien pour les intérêts de l'agriculture qu'il importe tant de sauvegarder à l'époque désastreuse où nous sommes.

Ils comprendront leurs intérêts en votant pour le candidat conservateur.

Nous recevons de Montreuil-Bellay la lettre suivante, au sujet de notre nouveau tableau des chemins de fer :

Monsieur le Directeur,
Dans votre tableau de la marche des trains, je me permets de signaler une lacune.

Elle existe sur la ligne de Saumur à Montreuil. Il s'agit d'un train partant de Montreuil le matin à 9 heures 45 minutes et arrivant à Saumur (Etat) à 10 heures 49 minutes.

C'est le train habituel des marchands de beurre. Il ne faudrait pas l'oublier, si vous voulez que les Saumurois mettent du beurre dans leurs épinards.

J'entends de nombreuses plaintes de la part des voyageurs à destination de la gare de Saumur (Etat).

Ils se morfondent sous la pluie ou le soleil à la halte de Nantilly (embranchement du tunnel). Ils demandent la prompte construction d'un abri pour cette halte, sinon nos voyageurs reprendront leurs *tapeçus*.

D'un autre côté, j'observe que vous avez remplacé par des guillemets les heures de départ de deux trains de Saumur pour Bourgueil !!! Voilà des voyageurs bien renseignés...

Agréés, etc.

» X. »

Nous remercions bien sincèrement notre honorable correspondant des observations, justes du reste, qu'il veut bien nous adresser, et nous lui en sommes profondément reconnaissant.

Nous croyons cependant qu'il fait erreur en disant qu'une lacune existe dans le train des marchands de beurre.

Le train ne vient pas de Thouars. Il ne peut donc figurer dans le tableau Saumur-Montreuil-Thouars. Mais, comme il correspond avec un train venant d'Angers, par Montreuil, il figure à la deuxième colonne du tableau Saumur-Montreuil-Doué.

Nous mettrons encore « du beurre dans vos épinards ».

Quant aux autres observations, nous sommes complètement de l'avis de ceux qui se morfondent sous la pluie ou le soleil. Nous plaignons les pauvres voyageurs qui, exposés à toutes les intempéries des saisons,

attendent leur départ, sans ombrelle ni parapluie, à la halte de Nantilly.

Mais améliorer leur sort n'est point malheureusement de notre compétence. Que les intéressés se plaignent par écrit et demandent qu'on modifie cet état de lieux.

Si l'Etat a souci du bien-être des électeurs, il ne manquera pas de pousser activement les travaux, ce qui déjà aurait dû être fait.

Nous avons mis des guillemets à deux trains de Saumur-Bourgueil parce que la Compagnie des chemins de fer départementaux s'est arrangé de telle sorte qu'elle n'a pas de correspondance avec les trains d'Orléans.

Le gouvernement qui cherche tous les moyens de gaspiller l'argent des contribuables a jugé à propos d'afficher dans toutes les communes de France le discours — menteur par omission volontaire — prononcé par le ministre de la guerre, dans la séance de la Chambre des députés du 43 juillet et qui a eu pour résultat l'expulsion du duc d'Aumale.

Cet affichage aussi inutile que coûteux ne produira pas l'effet qu'en attendent les grands hommes qui nous gouvernent.

La majorité républicaine, en protégeant les étrangers au détriment des agriculteurs français, démontre, beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire nous-même, que la République est un régime néfaste qu'il faut combattre si nous voulons échapper à une ruine complète.

COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE.

Hier est venu devant la Cour d'assise le fameux procès de notre sympathique confrère de Tours, l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*.

Ce journal était poursuivi pour un article intitulé : « *Retour du Tonkin*. »

Les prévenus étaient M. Albert Renard, rédacteur en chef gérant de l'*Indépendant*, et M. Lucien Millevoje, journaliste, ancien magistrat, auteur de l'article incriminé.

Comme on l'avait prévu, le jury a rendu un verdict d'acquiescement qui a été salué par les applaudissements de la salle entière.

Nos félicitations à MM. Lucien Millevoje et Albert Renard.

CHATELLERAULT. — Les études des notaires de Châtellerault seront fermées le dimanche, à partir du 15 août 1886.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Variétés.

LA « MARSEILLAISE »

On l'a entendue un peu moins hurler que par le passé cette *Marseillaise* que d'aucuns trouvent sublime, qui est devenue le type le plus parfait des « scies patriotiques ». La fête du 14 Juillet tombe, grâce à Dieu, de plus en plus, et le dernier anniversaire de l'assassinat de M. de Laubay a été d'une froideur désespérante malgré l'élévation de la température.

Quoiqu'il en soit, la *Marseillaise*, l'insupportable *Marseillaise*, a été encore cornée à nos oreilles, et c'est le cas de parler de l'intéressant travail de notre excellent confrère, Arthur Loth, sur l'air favori des « nouvelles couches ».

La *Marseillaise* est-elle l'œuvre de Rouget de l'Isle? M. Loth en doute et assure que Rouget de l'Isle était incapable de trouver une telle mélodie. Cette raison ne nous semble pas concluante. Berlioz a constaté que les autres œuvres de Rouget de l'Isle dénotaient un musicien de valeur, et la mélodie de la *Marseillaise* est plus entraînante que vraiment belle.

D'après M. Loth, elle est prise dans la partition d'*Esther*, écrite sur des vers de Racine par Grisons, chef de maîtrise à la cathédrale de Saint-Omer. De cette façon, l'on chante : « Allons, enfants de la patrie », sur une musique faite pour les paroles :

Rois, chassez la calomnie.
Ses criminels attentifs
Des plus paisibles Etats
Troublent l'heureuse harmonie. Etc.

Le refrain : « Marchons ! qu'un sang impur », etc., a pris la place de : « Mais sur ses pas vient enfin le repentir inutile ».

La question n'est pas de savoir comment la partition d'un homme aussi obscur que Grisons est venue à la connaissance de Rouget de l'Isle. L'important est d'établir qu'elle est antérieure au chant de la *Marseillaise*.

M. Arthur Loth trouve sur ce point des contradicteurs assez sérieux.

Grisons quitta ses fonctions à la cathédrale de Saint-Omer en 1887, mais il ne mourut qu'en 1845; son acte de décès le qualifie d'ex-bénéficiaire de la ci-devant cathédrale. Après le 9 Thermidor, il avait été directeur de la musique des fêtes décennaires. Même sous la Révolution, il pouvait s'attribuer son ancien titre, comme aujourd'hui les artistes se disent de l'Opéra ou de la Comédie-Française, sans indiquer s'ils ont quitté ces théâtres. M. Tiersot dit qu'une comparaison attentive des textes démontre que le morceau des Grisons est un arrangement de la mélodie de Rouget.

Il y a du doute, mais les assertions de notre excellent confrère ne sont pas du tout infirmées par ce qui précède.

M. Arthur Loth démontre non sans raison que la mélodie de Grisons est très supérieure à l'adaptation de Rouget de l'Isle. Le début de Rouget de l'Isle était à l'origine *sol, mi, sol, do*, et non comme aujourd'hui *sol, sol, sol, do*.

C'était, dit notre confrère, un simple début de contredanse. La fin du mot *patrie* se trouvait sur *sol, fa, mi*, aujourd'hui *sol, mi, do*; c'est un mauvais cadence :

« Chose remarquable, ajoute M. Loth, les corrections faites plus tard à la *Marseillaise*, soit par une commission de l'Institut, soit pour le goût public, qui en ont ôté les fautes de style et de rythme, ont eu pour effet de ramener la version primitive du chant de guerre de Rouget au texte de l'oratorio des Grisons. »

Un des contradicteurs de M. Arthur Loth, M. Weber, du *Temps*, tient à conserver intacte la légende de Rouget de l'Isle :

« La première édition de la *Marseillaise*, dit-il, a paru à Strasbourg sans nom d'auteur; le jeune officier avait écrit son chant de la façon qu'on sait, sans se douter de l'importance qu'il prendrait. La mélodie se répandit; elle subit des variantes, fut publiée par des éditeurs telle qu'ils l'avaient recueillie; l'origine des variantes que Rouget accueillit dans l'édition des Cinquante chants français est facile à reconnaître; tel passage a été modifié pour le rendre plus commode à chanter; d'autres fois la version primitive est préférable. Mais ce qui est très visible, c'est la manière dont Rouget s'est inspiré de la déclamation des paroles. « C'est du Gluck en mieux, plus vif, plus alerte », disait Louise Districh dans sa lettre écrite de Strasbourg en 1792. La comparaison a du vrai, quoiqu'elle soit un peu trop à l'avantage de Rouget. »

Beaucoup trop à l'avantage de Rouget de l'Isle !...

La *Marseillaise* n'a rien de la déclamation musicale de Gluck. Que Grisons ou Rouget de l'Isle en soit l'auteur, ce chant, si l'on fait abstraction de la *furia* des chanteurs, a quelque chose de banal et de suranné.

Le début ressemble flagamment aux couplets de Papageno dans la *Flûte enchantée* :

La vie est un voyage
Qu'on ne fait bien qu'à deux.

Combien le *Chant du Départ* de Méhul est supérieur à la *Marseillaise* ! Quelle allure fière et noble, quelle pureté de dessin mélodique, quel caractère patriotique et belliqueux !

Pourquoi le *Chant du Départ* n'a-t-il eu qu'une fortune médiocre et pourquoi la *Marseillaise* a-t-elle eu un succès universel ?

Les chants ont leurs destins comme les livres et la postérité a d'étranges caprices; on a bien tort de compter sur elle pour certaines justes revanches et de croire à son infailliable équité !...

Rouget de l'Isle restera, même en dépit de la vérité, l'immortel auteur de la *Marseillaise*, et on aurait beau démontrer par A plus B qu'il n'est qu'un plagiaire, rien n'y fera. Quant à la *Marseillaise*, elle restera le type immortel des chants patriotiques et guerriers; un musicien moderne produirait un vrai chef-d'œuvre qu'il n'arriverait pas à la détruire. Il y a des préjugés plus forts que la vérité et les combattre est un Don

Quichottisme honorable, mais essentiellement inutile.

C'est ainsi qu'on n'empêchera jamais les républicains de regarder Rouget de l'Isle, non seulement comme leur Tierté, mais comme un de leurs héros. Or la vérité est que Rouget de l'Isle, persécuté par la République, revenu de ses illusions démocratiques, a fini par accepter une pension de la Restauration et par chanter la Monarchie.

Quelques-uns de ses chants royalistes valent même beaucoup mieux que la *Marseillaise*. Au moins pour les paroles; car si la musique de la *Marseillaise* est discutable, les paroles de cet hymne ne le sont pas : elles sont stupides.

Les cocasseries prétentieuses de cet hymne bêtement sanguinaire ressortent plus ou moins selon les « citoyens » qui le chantent.

Les élèves pharmaciens qui parlent de « sang impur » peuvent prêter à rire; car si le sang des réactionnaires est impur, c'est à eux de le purifier. Les petits jeunes gens imberbes qui crient qu'on égorge leurs fils et leurs compagnes ne manquent pas non plus de comique. Rien n'est drôle comme d'entendre les mioches des bataillons scolaires se plaindre de cet égorgement qui s'effectue jusque dans leurs bras !...

Quant à ces « complices de Bouillé », ces « tigres qui sans pitié déchirent le sein de leurs mères », c'est là une de ces drôleries dont les générations futures ne devraient pas se lasser de rire, mais sur de certains sujets les générations futures n'auront guère plus de sens que leurs aînées.

— J'aurais été volontiers « complice de Bouillé », disait notre regretté Boissieu dans une de ses plus charmantes *Lettres* : mais je ne suis pas un tigre et jamais, au grand jamais, je n'ai déchiré le sein de ma mère.

Pauvre Boissieu, comme il l'avait bien jugé, dans une autre lettre, cette révoltante et grotesque orgie du 14 juillet, destinée à célébrer la victoire de cent mille émeutiers sur une douzaine de soldats infirmes !

Il faisait très justement observer que les tristes héros du gouvernement n'avaient aucun droit à célébrer la chute de la Bastille. Cela ne regardait pas les gens de leur sorte, la Bastille !... Il fallait être Richelieu, Voltaire, Linguet. Mais des gens comme ceux qui nous gouvernent ne devraient pas célébrer la destruction des prisons réservées à de plus dignes !...

Boissieu disait cela — en beaucoup meilleurs termes. Et il avait raison.

Encore ne connaissait-il pas les vilains messieurs qui chantent aujourd'hui la *Marseillaise* en l'honneur de la prise de la Bastille.

La bassesse s'est abaissée. La démocratie est devenue une chose qui n'a de nom dans aucune langue. La médiocre *Marseillaise* est maintenant un chant trop relevé pour la canaille triomphante.

Elle devrait trouver un chant moins... discutable; quelque chose d'ignoble et de bestial, destiné à célébrer non pas la destruction de la Bastille, mais celles du carcan. Voilà qui serait topique. S. B.

On trouve chez tous les libraires :

LE CROUP

(Souvenir d'enfance)

Nouvelle saisissante, écrite par un de nos jeunes compatriotes, et que nous recommandons à nos lecteurs.

Prix de la brochure : 50 cent.

M^{me} VEUVE CHAUSSARD

Ancienne compense du magasin du Printemps

Rue du Marché-Noir, 22, à l'angle de la rue Dacier

— SAUMUR —

A l'honneur de prévenir toutes les dames qu'elle vient de créer une nouvelle coupe de Corsage et Jersey, fort joli et allant parfaitement bien.

Vu sa nombreuse clientèle, elle se propose de faire des Costumes sur mesure depuis 35 francs.

Toutes les dames trouveront chez elle la haute nouveauté en tissus pour Robes et Manteaux.

La belle Lingerie toute faite, pour dame — le Corset — le Japon-tourneur.

PLUS D'ESSAYAGE

A toute personne, hors de Saumur, qui désire se faire habiller par M^{me} veuve CHAUSSARD, il lui suffit d'envoyer un corsage allant bien, puis la longueur de jupe devant et derrière.

Exécution sans retard.

Etant secondée par une première ouvrière de Paris, puis de très-bonnes ouvrières, M^{me} veuve CHAUSSARD peut exécuter toutes commandes en 24 heures, et, pour deuil, en 10 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE GRANDE et BELLE MAISON

Très confortable et en parfait état, Avec Écurie, Remise, beau Jardin, à l'entrée du Pont-Fouchard. S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON DE CAMPAGNE

Et droit de chasse sur 45 hectares environ, situés entre Cholet et Chemillé. Maison d'habitation, Écuries et Remises.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

A Saumur, Grand'Rue, 12. S'adresser, pour traiter, à M^e LÉCOY, avoué à Saumur. (489)

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER

Deux Chalets

Sur la Plage. Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHAVERT, à Thouars.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Le Samedi 24 Juillet 1886, à une heure.

A Saumur, place de la Bilange, Il sera vendu : Une ANESSE, deux barriques de VIN rouge et deux barriques et demie de VIN blanc. Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A CÉDER

Une RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie. Revenu net, 4 fr. 30 0/0. S'adresser audit notaire. (479)

A LOUER DE SUITE MAISON DE MAITRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin. S'adresser à M. JADREAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort. S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887 DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément Situés rue Dacier, n° 23, Occupés par MM. Ollray et Percher. S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Vin rouge vieux

A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Allonnes. (494)

A LOUER DE SUITE PETITE MAISON d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc., Jardin et petite Vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs. Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur. S'adresser à M^e veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

A LOUER PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable, Pour noces, banquets, bals, Comprendant : Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers. MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent. S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès, Une Imprimerie Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne » Bonne clientèle. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e V^e DRUILLET-LAFARGUE, à Lorient (Morbihan).

A CÉDER DE SUITE

Librairie et Papeterie Dans un des chefs-lieux de canton du département. Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

On DEMANDE un garçon de 15 à 17 ans. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, demande un jeune homme pour commencer la pharmacie. (497)

Une ANGLAISE, 23 ans, demande place comme bonne d'enfants ou femme de chambre. A. W., 3, rue du Port-Cigongne, Saumur. (489)

LECONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

ASSURANCES ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

VENDEUR DE Fumier de Cheval S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

MAISON COLOMBEL 22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Chemises POUR CAUSE DE FIN DE BAIE

A la Châtelaine Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains. Mme veuve BODAIRÉ étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 16 francs le kilogramme.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Malesherbes. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Bains. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouteille pour un BAIN. SURE D'ORGE DE VICHY. — Bouteille de 1/2 litre. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur les produits les marques de LA COMPAGNIE. Dépôt chez tous les marchands de minérales, droguistes et pharmaciens.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875. LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

DENTS SANS PALAIS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 80	82 80	Est	803 75	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	516 75
3 % amortissable	84 85	84 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1197 50	1197 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529	529	Est	388 25	388 25
3 % (nouveau)	83 15	82 05	Midi	1130	1131 25	— 1865, 4 %	528	530 50	Midi	386	387
4 1/2 %	107 30	107 55	Nord	1520	1515	— 1869, 3 %	412	412	Nord	399 25	399 25
4 1/2 % (nouveau)	110 47	110 50	Orléans	1320	1317 50	— 1871, 3 %	396 25	396 50	Orléans	388	388 25
Obligations du Trésor	517	510	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	521	518	Ouest	389	388 25
Banque de France	4175	4165	Compagnie parisienne du Gaz	1415	1395	— 1876, 4 %	518	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	385
Société Générale	455	456 25	Canal de Suez	2063 75	2012 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528 75	528 75	Paris-Bourbonnais	390	391
Comptoir d'escompte	1010	1017 50	C. gen. Transatlantique	492 50	491 25	Obligations communales 1879	482	482 25	Paris-Bourbonnais	390	391
Crédit Lyonnais	520	518 75	Russe 5 0/0 1870	103 25	103	Obligat. foncières 1879 3 %	473 75	474 50	Canal de Suez	585	580
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	1355				Obligat. foncières 1883 3 %	381	382			
Crédit mobilier	202 50	200									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir						
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21					
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	»	6 15	12 40	1 30	4 24	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33					
Nantillyhalte	2 10	7 04	8 37	10 43	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40					
Varr-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	(dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47					
Brézé-s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57					
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	Angers	3 58	8 23	10 41	2 20					
(dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22										
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30										
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55										